

Le onze avril deux mil vingt-cinq à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **M. ROUFFY Marc, Maire**.

Nombre de conseillers : en exercice : **12** Présents : **10** Votants : **10 + 1**

Date de convocation : 04-04-2025

Date d'affichage : 07-04-2025

Présents :

M. **ROUFFY**, Marc ;
Mme **DEPONT** Joëlle ;
Mme **BERTRAND** Danielle ;
M. **RAVEAU** Bernard ;
Mme **NOULHIANE** Jocelyne ;
Mme **JACQUET** Magali ;
Mme **BRUN** Caroline ;
M. **LANDUREAU** Marc ;
M. **BLAIN** Bernard ;
M. **TOSI** Alberto

Excusé :

M. **PIQUE** Fernand donne procuration à Mme **BERTRAND** Danielle ;

Non excusé :

Mme **BELLINO** Corinne ;

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : M. **LANDUREAU** Marc ;

Ordre du jour :

- 1- Budget Multiservices : Compte de gestion 2024
- 2- Budget Multiservices : Compte Administratif 2024
- 3- Budget Multiservices : Affectation des Résultats
- 4- Budget Multiservices : Budget Primitif 2025
- 5- Budget Service Assainissement : Compte de gestion 2024
- 6- Budget Service Assainissement : Compte Administratif 2024
- 7- Budget Service Assainissement : Affectation des Résultats
- 8- Budget Service Assainissement : Budget Primitif 2025
- 9- Budget Service des Eaux : Compte de gestion 2024
- 10- Budget Service des Eaux : Compte Administratif 2024
- 11- Budget Service des Eaux : Affectation des Résultats
- 12- Budget Service des Eaux : Budget Primitif 2025
- 13- Budget Commune : Compte de gestion 2024
- 14- Budget Commune : Compte Administratif 2024
- 15- Budget Commune : Affectation des Résultats
- 16- Taux d'imposition 2025
- 17- Budget Commune : Budget Primitif 2025
- 18- Service des Eaux : demande de dégrèvement
- 19- Terrain communal : demande d'acquisition d'une partie de parcelle

Procès-verbal du 07 mars 2025

Aucune remarque n'étant faite, adoption à l'unanimité.

1/ Multiservices : Compte de Gestion 2024 (2025_4_1)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	20.000,00	5.324,13
Dépenses	15.830,00	3.245,04
Résultat	4.170,00	2.079,09

DECLARE à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

2/ Multiservices : Compte Administratif 2024 (2025_4_2)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif du Multi-services.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	20.000,00	5.324,13
Dépenses	15.830,00	3.245,04
Résultat	4.170,00	2.079,09

3/ Multiservices : Affectation des Résultats (2025_4_3)

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	16 306,47	Résultat ant. reporté 001	106,52
Résultat de l'exercice 2024	2 079,09	Résultat de l'exercice 2024	4 170,00
Solde d'exécution cumulé	18 385,56	Solde d'exécution cumulé	4 276,52
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00
		Solde positif RAR	0,00
TOTAL A AFFECTER	18 385,56	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00

DECIDE à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	18 385,56

4/ Multiservices : Budget Primitif 2025 (2025_4_4)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service du Multiservices qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 23 921,00 €
- Investissement : 4 276,52 €

5/ Service Assainissement : Compte de Gestion 2024 (2025_4_5)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	34.791,36	44.676,53
Dépenses	8.043,50	46.251,78
Résultat	26.747,86	- 1.845,25

DECLARE à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

6/ Service Assainissement : Compte Administratif 2024 (2025_4_6)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1, et B2) du Compte Administratif du Service Assainissement.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1, et B2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	34.791,36	44.676,53
Dépenses	8.043,50	46.251,78
Résultat	26.747,86	- 1.845,25

7/ Service Assainissement : Affectation des Résultats (2025_4_7)

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	343,97	Résultat ant. reporté 001	28 536,68
Résultat de l'exercice 2024	-1 825,25	Résultat de l'exercice 2024	26 747,86
Solde d'exécution cumulé	-1 501,28	Solde d'exécution cumulé	55 284,54
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00
		Solde positif RAR	0,00
TOTAL A AFFECTER	-1 501,28	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00

DECIDE à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	- 1.501,28

8/ Service Assainissement : Budget Primitif 2025 (2025_4_8)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service Assainissement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 46 614,00 €
- Investissement : 77 295,54 €

9/ Service des Eaux : Compte de Gestion 2024 (2025_4_9)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	36.346,01	135.226,87
Dépenses	6.233,30	134.662,72
Résultat	30.112,71	564,15

DECLARE à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

10/ Service des Eaux : Compte Administratif 2024 (2025_4_10)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif du Service des Eaux.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 5 à 10 (II A1, A2, A3, B1 et B2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	36.346,01	135.226,87
Dépenses	6.233,30	134.662,72
Résultat	30.112,71	564,15

11/ Service des Eaux : Affectation des Résultats (2025_4_11)

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	701,06	Résultat ant. reporté 001	278.383,07
Résultat de l'exercice 2024	564,15	Résultat de l'exercice 2024	30.112,71
Solde d'exécution cumulé	1.265,21	Solde d'exécution cumulé	308.495,78
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	0,00
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	0,00
		Solde positif RAR	0,00
TOTAL A AFFECTER	1.265,21	BESOIN DE FINANCEMENT	1.265,21

DECIDE à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	1.265,21

12/ Service des Eaux : Budget Primitif 2025 (2025_4_12)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour le service Assainissement qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 154.750,21 €
- Investissement : 442.503,55 €

13/ Commune : Compte de Gestion 2024 (2025_4_13)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUFFY Marc, Maire, délibérant sur le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame FAGUET Annie, Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	208.829,57	901.549,96
Dépenses	93.447,41	873.620,40
Résultat	115.382,16	27.929,56

DECLARE à l'unanimité soit 11 voix POUR que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

14/ Commune : Compte Administratif 2024 (2025_4_14)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame NOULHIANE Jocelyne, élue par ses pairs, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ROUFFY Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

a) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'indiqué pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif de la Commune.

b) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

d) VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés aux pages 10 à 14 (II A, B1, B2, C1 et C2) du Compte Administratif, à 10 voix POUR, Monsieur ROUFFY Marc, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	208.829,57	901.549,96
Dépenses	93.447,41	873.620,40
Résultat	115.382,16	27.929,56

15/ Commune : Affectation des Résultats (2025_4_15)

Fonctionnement		Investissement	
Résultat ant. reporté 002	84.129,85	Résultat ant. reporté 001	-220.854,07
Résultat de l'exercice 2024	27.929,56	Résultat de l'exercice 2024	115.382,16
Solde d'exécution cumulé	112.059,41	Solde d'exécution cumulé	-105.472,36
		Restes à Réaliser 2024 Recettes	687.690,00
		Restes à Réaliser 2024 Dépenses	558.900,00
		Solde positif RAR	128.790,00
TOTAL A AFFECTER	112.059,41	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00

DECIDE à l'unanimité, soit 11 voix POUR, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Affectation complémentaire – Transfert en Investissement (1068)	0,00
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 ligne 002	112.059,41

16/ Taux d'imposition 2025 (2025_4_16)

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2024 :

- Taxe foncière (bâti) 34,21 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,48 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR, soit à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34,21 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,48 %
- Taxe habitation : 19,98 %

17/ Commune : Budget Primitif 2025 (2025_4_17)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité soit par 11 voix POUR, le budget présenté pour la Commune qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- Fonctionnement : 1.036.020,00 €
- Investissement : 828.333,28 €

18/ Service des Eaux : demande de dégrèvement (2025_4_18)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de dégrèvement de M. JEGO Victorien suite à un acte malveillant sur son robinet d'eau au lieu-dit « La Bourbonnerie » qui a été ouvert lors de son absence pour congés laissant l'eau s'écouler pendant plusieurs jours avant qu'un agent technique le découvre et l'arrête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE le dégrèvement car cela ne dépend pas du réseau,

CONSEILLE à M. JEGO de se rapprocher de son assureur puisqu'il s'agit d'un acte malveillant et qu'il y a eu un dépôt de main courante.

19/ Terrain communal : demande d'acquisition d'une partie parcelle (2025_4_19)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AP 0199 au lieu-dit « Le Moulin » par la société CELLNEX.

Cette société est propriétaire de l'antenne pour la téléphonie et locataire actuelle du même emplacement.

CELLNEX privilégie l'acquisition plutôt que la location.

Cela permet une valorisation immédiate de l'emplacement et d'éviter une potentielle perte de loyer lors du renouvellement du bail.

La société s'engage à acquérir 100m² de parcelle pour 42 800 € ainsi que de prendre à sa charge la totalité des frais de bornage et notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession de 100 m² sur la parcelle AP 0199 pour le prix de 42 800 €.

PRÉCISE que la totalité des frais liés à cette transaction (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Questions diverses

- Journée citoyenne

M. ROUFFY remet à Mme JACQUET des documents relatifs à l'organisation d'une journée citoyenne pour les nouveaux arrivants.

- Ventes diverses

Mme BERTRAND signale que la vente de matériels et objets divers appartenant à la Commune est reportée en septembre.

- Transports scolaires

Mme JACQUET expose que plusieurs parents lui ont demandé de se renseigner pour installer un abribus rue des Prunus pour les collégiens empruntant le bus.

- Commémoration

M. ROUFFY rappelle l'importance de la présence de chacun à la cérémonie du 8 mai qui fêtera cette année ses 80 ans.

- **Logement communal de La Poste**

L'appartement a enfin été vidé bien qu'il reste des déchets et des sacs poubelle.
Quant au ménage, il n'est toujours pas fait.

- **Culture**

M. ROUFFY annonce qu'un concert de musique classique « Nohant-hors les murs » aura lieu le 13 juin prochain.

- **Elections municipales**

M. ROUFFY annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales en 2026.

Par ailleurs, il précise que les règles ont changé : parité, fin du panachage.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Marc ROUFFY

Marc LANDUREAU